

4. *Prie en outre* le Secrétaire général, dans le cadre du mandat et des objectifs assignés à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les aspects économiques et techniques des affaires de la mer, de présenter au Conseil, à sa seconde session ordinaire de 1987, un rapport définissant les besoins et problèmes spécifiques et pratiques auxquels sont confrontés les pays, en particulier les pays en développement, dans la gestion de leur zone économique exclusive et la mise en valeur de ses ressources, ainsi que les types d'activités auxquels doivent recourir les pays, avec l'appui de l'Organisation, et la manière dont ils doivent les exécuter pour faire face de façon plus efficace à ces besoins et problèmes, et de transmettre à l'Assemblée générale, à sa quarante-deuxième session, les conclusions et recommandations du Conseil.

52<sup>e</sup> séance plénière  
26 juillet 1985

#### 1985/76. Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa vingt-cinquième session

*Le Conseil économique et social,*

*Ayant examiné* le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa vingt-cinquième session<sup>52</sup>,

### I

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa vingt-cinquième session et fait siennes les conclusions et recommandations qui y sont formulées<sup>53</sup>;

2. *Souligne à nouveau* l'importance des fonctions de programmation et de coordination qu'exerce le Comité conformément à son mandat et en tenant compte du besoin persistant d'une plus grande efficacité dans le système des Nations Unies;

3. *Rappelle* que le Comité du programme et de la coordination est le principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans le domaine de la planification, de la programmation et de la coordination;

4. *Prie* le Secrétaire général, conformément aux Chapitres IX et X de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, de veiller à ce que les organismes des Nations Unies donnent suite et se conforment aux conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination, une fois qu'elles ont été approuvées par le Conseil ou l'Assemblée;

5. *Se félicite* de la décision prise par le Comité d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa vingt-sixième ses-

<sup>52</sup> *Ibid.*, quarantième session, Supplément n° 38 (A/40/38).

<sup>53</sup> *Ibid.*, chap. IX.

sion une question concernant l'amélioration de ses travaux et la durée de ses sessions, et l'invite à tenir compte des vues exprimées à sa vingt-cinquième session et à la seconde session ordinaire de 1985 du Conseil économique et social;

### II

#### INSTRUMENTS DE PROGRAMMATION ET DE COORDINATION

1. *Réaffirme* que l'efficacité des instruments dont dispose le Comité du programme et de la coordination pour s'acquitter de ses fonctions, notamment les analyses interorganisations des programmes, les évaluations approfondies et l'examen triennal de l'application de ses recommandations s'y rapportant, les mécanismes du budget-programme et les plans à moyen terme, devrait continuer d'être améliorée;

2. *Souligne à nouveau* la nécessité de renforcer les liens entre les recommandations résultant des analyses interorganisations des programmes et des évaluations, d'une part, et l'établissement des budgets-programmes et des plans à moyen terme, d'autre part;

3. *Prie* le Secrétaire général, lorsqu'il présente au Comité du programme et de la coordination des documents tels que des analyses interorganisations des programmes et des évaluations, de veiller à ce que ces documents soient concis et comportent des évaluations objectives et critiques des activités et des mécanismes d'organisation examinés, ainsi que des relations entre activités et mandats;

### III

#### PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987

1. *Prend note avec satisfaction* des améliorations apportées au mode de présentation du projet de budget-programme et des améliorations en ce qui concerne les délais dans lesquels le projet de budget-programme est présenté au Comité du programme et de la coordination, et prie le Secrétaire général de prendre des dispositions en vue d'apporter de nouvelles améliorations;

2. *Réaffirme* l'importance de la surveillance continue et de l'évaluation dans le cycle de planification et de budgétisation des programmes, et engage le Secrétaire général à affiner plus encore les techniques employées dans ces tâches;

3. *Réaffirme* que le plan à moyen terme constitue la principale directive en matière de politique à suivre à l'Organisation des Nations Unies et devrait continuer à servir de cadre pour l'élaboration du budget biennal;

4. *Estime* que le Secrétaire général devrait maintenir la question de la décentralisation à l'étude et faire rapport au Comité, selon que de besoin, sur la meilleure répartition des responsabilités entre organismes mondiaux et organismes régionaux;

## IV

### ANALYSES INTERORGANISATIONS DES PROGRAMMES

1. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant l'importance, les objectifs, la méthodologie, le style, la présentation et le suivi des analyses interorganisations des programmes, ainsi que les domaines d'activité sur lesquels porteront à l'avenir ces analyses<sup>54</sup>;

2. *Souligne* l'importance d'une application effective des recommandations formulées par le Comité sur l'analyse interorganisations des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement<sup>55</sup>;

3. *Prie* le Secrétaire général de tenir pleinement compte des recommandations du Comité pour l'élaboration des analyses interorganisations des programmes relatifs à la recherche économique et sociale et à l'analyse décisionnelle<sup>56</sup>;

4. *Suggère* que le Comité du programme et de la coordination, dans le cadre du débat qu'il consacre à l'analyse interorganisations des programmes relatifs à la recherche économique et sociale et à l'analyse décisionnelle, examine le rapport du Secrétaire général sur les publications périodiques de l'Organisation des Nations Unies<sup>57</sup> en vue de déterminer les doubles emplois et les chevauchements abusifs;

## V

### EXAMEN INTERORGANISATIONS DE CERTAINS GRANDS SECTEURS DES PLANS À MOYEN TERME DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

*Décide* de choisir à sa session d'organisation de 1986, en vue du prochain examen interorganisations des plans à moyen terme des organismes des Nations Unies, thème qui sera étudié à sa seconde session ordinaire de 1987;

## VI

### RAPPORT DU CORPS COMMUN D'INSPECTION SUR LES RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1. *Prend note* des conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination<sup>58</sup> sur le rapport du Corps commun d'inspection concernant les rapports au Conseil économique et social<sup>59</sup>;

<sup>54</sup> *Ibid.*, par. 707 à 715.

<sup>55</sup> *Ibid.*, par. 723 à 734.

<sup>56</sup> *Ibid.*, par. 717 à 722.

<sup>57</sup> E/AC.51/1985/14.

<sup>58</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément n° 38 (A/40/38)*, par. 756 à 758.

<sup>59</sup> Voir A/39/281-E/1984/81 et Add.1.

2. *Fait sienne* la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général lui soumette, à sa vingt-sixième session, un rapport décrivant les organes d'experts existant dans le système des Nations Unies<sup>60</sup>;

3. *Estime* que le Secrétaire général, compte tenu des vues exprimées au Comité du programme et de la coordination et au Conseil économique et social, devrait poursuivre ses efforts en vue d'apporter les améliorations indiquées dans ses observations complémentaires sur le rapport du Corps commun d'inspection<sup>61</sup>, en tenant le Conseil informé;

## VII

### RAPPORTS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION

1. *Prend acte* du rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination pour 1984/85<sup>62</sup>;

2. *Prie* le Comité administratif de coordination, compte tenu des débats du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1985, de continuer d'améliorer son rapport d'ensemble annuel, qui devrait contenir une étude analytique des activités du Comité, une description des efforts de coordination entre les organismes des Nations Unies et des recommandations concernant le renforcement de la coopération et de la coordination entre eux;

3. *Prend note* de la proposition du Comité administratif de coordination tendant à établir un répertoire des activités de développement<sup>63</sup> pour donner suite à la résolution 1982/71 du Conseil du 10 novembre 1982 et à la résolution 37/226 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1982, et demande instamment que cette proposition soit mise en œuvre sans tarder;

4. *Invite* le Comité administratif de coordination à poursuivre la mise au point technique de l'établissement et de l'utilisation du répertoire et à soumettre au Comité du programme et de la coordination, à sa vingt-sixième session, un rapport d'activité détaillé comprenant, notamment, des renseignements sur le coût et le financement du répertoire, une évaluation de son utilité pour les Etats Membres et des renseignements sur la participation des organisations; en ce qui concerne le financement, la part prise en charge par l'Organisation des Nations Unies devrait être limitée aux ressources affectées au budget ordinaire de l'Organisation au titre du paragraphe 23 de la résolution 37/226 de l'Assemblée générale.

52<sup>e</sup> séance plénière  
26 juillet 1985

<sup>60</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément n° 38 (A/40/38)*, par. 758.

<sup>61</sup> A/40/284-E/1985/71.

<sup>62</sup> E/1985/57.

<sup>63</sup> Voir E/AC.51/1985/7.